

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : De la Croisée-des-Champs

Date : 10 juin 2020

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> Afin de favoriser une vision commune de ce qu'est l'intimidation et la violence et de faire un rappel des règles de l'école, des rencontres en début d'année de tous les élèves avec la direction seront tenues. (à maintenir) Afin de diminuer les gestes de violence, nous allons maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour et améliorer la surveillance dans les endroits plus problématiques, l'animation sur la cour d'école le midi et les activités gratuites sont à poursuivre. (à consolider) Afin d'améliorer le sentiment de sécurité des élèves dans l'autobus, nous travaillerons le respect des règles dans l'autobus, le rappel des comportements attendus dans l'autobus faits par les intervenants est à poursuivre. La procédure pour les plaintes d'autobus sera utilisée (à maintenir) 	<ul style="list-style-type: none"> Afin de mieux outiller le personnel sur les interventions efficaces (niveau 2,3,4) et favoriser la cohérence entre les différents intervenants, nous utiliserons l'aide-mémoire des conséquences possibles (intervention de niveau 2,3,4) (nouvel outil à utiliser sur la classification des comportements) Afin de mieux suivre nos priorités, nous ferons un portrait de la violence et de l'intimidation en sondant les élèves de 4e à 6e année et le personnel, nous maximiserons aussi l'utilisation du profileur afin d'obtenir le meilleur portrait possible (n'a pas été fait étant donné la pandémie, à faire en octobre 2020) Afin de mieux encadrer les situations d'urgence en cas de violence, un protocole d'intervention sera élaboré et présenté à l'ensemble du personnel (à maintenir)

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

Les mesures ont été mises en place à l'exception de quelques-unes.



- Le programme PEP (programme d'encadrement positif, niveau 2 de SCP) n'a pu être mis en place par manque de ressources et de temps. Nous le remettrons sur pied en 20-21.
- Un sondage pour faire le portrait au niveau de la violence et de l'intimidation était prévu en mars, il n'a pu être fait étant donné la pandémie. Il est reporté en octobre 20.

Nous avons amélioré la surveillance sur la cour d'école (prêt de matériel, activités supervisées), nous avons rédigé et enseigné un plan de leçon en lien avec les comportements à adopter sur la cour d'école l'hiver, cependant nous devons travailler davantage à l'animation de celle-ci lors de toutes les récréations.

Des ajouts ont été faits :

- Un atelier de prévention de la violence additionnel a été mis sur pied avec l'organisme MAVN (mesures alternatives vallée du nord) pour les élèves de 6^e année.
- Nous avons aussi fait appel au policier éducateur pour un atelier pour les élèves de 6^e année.
- Nous avons débuté un projet d'enseignement des compétences socio-émotionnelles avec les titulaires (Dire-Mentor).
- Un plan de leçon sur le respect a été enseigné et des retenues réflexives en lien avec le manque de respect ont été remises sur pied en février.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

Les billets verts sont utilisés régulièrement pour régler des conflits mais très peu pour faire des signalements par les élèves, ils sont apportés directement au bureau de la TES. La majorité du temps, les parents ou les élèves communiquent avec les TES, les titulaires ou la direction pour faire des signalements. Tous les cas d'intimidation (qui ont été jugés comme étant de l'intimidation) ont été entrés au profileur et dans le logiciel de la CS.

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

Mesures de sanction : tous les élèves ayant fait de l'intimidation (gestes intimidants) ont rencontré la direction ou direction adjointe ou la TES qui a appelé les parents. Des gestes de réparation, lettres d'excuses, encadrement lors des récréations, rencontre avec les parents, suspension à l'interne ou à l'externe.

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

- Les enfants victimes ont eu le soutien nécessaire. Certains ont eu un suivi avec la TES afin de travailler à différents niveaux : travailler le lien de confiance ou le sentiment de sécurité, les habiletés sociales, l'affirmation de soi, l'estime de soi, apprendre à dénoncer, apprendre à parler en JE...
- Mesures de soutien pour les élèves auteurs : Travail avec la TES au niveau de l'estime de soi, comment bien s'exprimer sans blesser l'autre, la notion de respect, parler en JE, apprendre à prendre conscience de ses gestes, de ses paroles, écoute (il arrive que l'auteur soit un ex-élève intimidé et qu'il ait besoin d'en parler...).



Les difficultés rencontrées :

- Les TES ont manqué de temps pour faire de la prévention et mettre sur pied le programme PEP (programme d'encadrement positif, niveau 2 de SCP) car elles intervenaient auprès d'élèves ayant de grands besoins.

Les éléments facilitants :

- Le fait d'être une école SCP.
- La consignation au profileur pour le suivi des interventions.
- Travail d'équipe – mise sur pied des retenues réflexives pour le manque de respect – volonté de mettre sur pied le projet Dire-Mentor.
- La communication et la vision commune entre l'équipe TES et direction.
- Soutien des psychoéducatrices du secteur pour différents élèves et familles, en janvier et février.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves) - Cohérence entre les intervenants. - Attentes claires envers les élèves. - Intervention rapide, toutes les dénonciations ont été prises au sérieux et traitées le jour même.	(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel) - Sentiment de sécurité, de confiance. - Utilisation d'un langage commun.	- Développer une relation de confiance, les cas soulevés sont traités et pris au sérieux. (l'école intervient) -Habiler les parents à différencier un conflit de l'intimidation.	- Implication du policier éducateur sur demande (soirée de parents, rencontre avec des élèves ciblés) -Collaboration avec les intervenants du CISSS et des centres jeunesse. - Collaboration avec l'organisme MAVN (mesures alternatives vallée du nord).

Recommandations pour 2020-2021



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Pour 2020-2021

Au niveau des mesures de prévention

- Afin de travailler la gestion des émotions et ainsi diminuer la violence, le programme Dire-Mentor sera enseigné par tous les titulaires.
- Afin de diminuer les gestes de violence, nous allons maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour et nous allons développer davantage l'animation de la cour d'école lors de toutes les récréations.

Au niveau des manifestations

- Afin de mieux outiller le personnel sur les interventions efficaces (niveau 2,3,4) et favoriser la cohérence entre les différents intervenants, nous développerons un nouvel outil simple.
- Afin de mieux suivre nos priorités, nous ferons un portrait de la violence et de l'intimidation en sondant les élèves de 4^e à 6^e année et le personnel, et nous formerons le personnel pour l'utilisation de l'outil Mémo pour la consignation des événements.

L'évaluation du plan de lutte de l'école **de la Croisée-des-Champs** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 10 juin 2020. No de résolution : C.É.-038-1920-33

Proposée par : Élise Lévesque